

Le procès en appel de Victoire Ingabire : une occasion pour P. Kagame de redorer son blason ?

<http://www.musabyimana.net>



Le procès de l'opposante Victoire Ingabire qui est en cours devant la Cour Suprême de Kigali depuis quelques semaines, constitue une occasion pour le président Paul Kagame de rectifier le tir et faire taire les voix qui s'élèvent de partout pour dénoncer ses violations des droits de l'homme. L'on se souviendra que Madame **Victoire Ingabire**, présidente du parti d'opposition non encore enregistré FDU-Inkingi, avait été condamnée par la Haute Cour de Kigali après un procès inique à huit ans d'emprisonnement pour des crimes imaginaires. Son seul « crime » était la décision qu'elle avait prise en janvier 2010 de rentrer dans son pays natal après 17 ans d'exil et sa volonté de se présenter contre Paul Kagame lors des élections qui étaient alors prévues en août de cette année. Après des mois d'intimidations, de harcèlements et d'humiliations, elle avait finalement été jetée en prison en octobre 2010.

Avant même l'ouverture du procès devant la Haute Cour, le caractère politique de ce procès ne faisait aucun doute. Le président Kagame lui-même avait déclaré à CNN que ses services « avaient suffisamment de preuves indiquant qu'elle était liée à des groupes terroristes... ». La Ministre des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, avait quant à elle indiqué à la BBC que Victoire Ingabire « ...avait commis des crimes extrêmement graves ». C'était juste après son arrestation.

La partialité des juges de la Haute Cour était manifeste car ils se comportaient plus comme des procureurs que comme des juges censés être des arbitres impartiaux entre deux parties. Le paroxysme fut atteint quand les rares témoins à décharge furent privés de parole et même intimidés ou torturés par les services secrets de Kagame après leurs dépositions. Ne se faisant plus d'illusion et n'attendant aucune justice de la part de tels juges, Victoire Ingabire et ses avocats décidaient de quitter le procès pour ne pas continuer à cautionner cette mascarade. L'opposante fut donc condamnée « in absentia » à huit ans de prison pour « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre » et pour « négation du génocide ». Victoire Ingabire a alors interjeté appel devant la Cour Suprême non parce qu'elle aurait confiance dans le système judiciaire du régime, mais pour épuiser la procédure afin que son cas puisse être présenté devant les juridictions internationales. C'est donc ce procès en appel qui suit son cours depuis quelques semaines.

Une série de « couacs » ?

Devant la Cour Suprême, les avocats de Victoire Ingabire n'ont pas eu beaucoup de peine à montrer que la Haute Cour avait erré en condamnant leur cliente pour des chefs d'accusation qui n'étaient pas mentionnés dans l'acte d'accusation. En plus d'avoir refusé à la défense de se confronter au procureur à armes égales notamment pour avoir refusé d'entendre les témoins à décharge, les juges de la Haute Cour semblent avoir été guidés par le seul souci de voler au secours du procureur qui avait peiné à prouver la culpabilité de Victoire Ingabire.

Dans la foulée, les témoins à charge, les fameux « officiers » des **FDLR** qui avaient affirmé avoir travaillé avec Victoire Ingabire dans la création d'un groupe armé sont revenus à la barre et **se sont rétractés**.

Comme si cela ne suffisait pas la Cour Suprême a admis qu'un témoin à décharge vienne déposer. Ce témoin protégé a affirmé que quand il était encore au centre de rééducation pour les nouveaux rapatriés de Mutobo, il a assisté au recrutement du principal témoin à charge Vital Uwumuremyi par les agents des renseignements militaires de **Paul Kagame** qui lui ont demandé, contre paiement, de charger Victoire Ingabire dès qu'elle sera arrêtée.

Enfin un écho dans les instances internationales ?

- C'est au moment où ce procès entre dans sa phase finale que le Parlement Européen adopte, pour la première fois, **une résolution** faisant état du cas de Victoire Ingabire. L'on se souviendra pourtant que de puissants lobbies pro-Kagame sont toujours actifs au sein du Parlement Européen. Ils ont notamment mené campagne pour que le **prix Sakharov 2012** ne soit pas attribué à Victoire Ingabire. On connaît aussi **l'activisme débordant** dans la défense du régime dictatorial du **représentant de l'Union européenne** à Kigali. Si cette fois-ci la résolution est passée, c'est que les choses bougent.

- Quelques jours après, la Commission Européenne, par la voix de sa vice présidente et Haut Représentant pour les Affaires étrangères, Madame Catherine Ashton, **qualifiait la détention de Victoire Ingabire comme un cas de violation des droits de l'homme** par le régime rwandais.

Au moment de son retour au Rwanda en janvier 2010, certains observateurs avaient prédit que Madame Victoire Ingabire constituerait une épine dans le pied du général Paul Kagame. Aujourd'hui, c'est évident. Mais le procès en appel peut être une opportunité pour le président rwandais de se racheter, histoire de faire taire les voix qui crient pour dénoncer sa dictature, en relâchant purement et simplement Victoire Ingabire. La DMI et la Haute Cour de Kigali ont visiblement usé de trop de zèle pour charger et condamner une innocente espérant faire plaisir au général-président, mais le résultat est pour le moment que ces instances sont tournées au ridicule.

Gaspard Musabyimana

27/05/2013